



## « LA VOIX DES LAITIERS – n°27 – Novembre 2025 »

Défendons ensemble une rémunération équitable pour une agriculture durable !

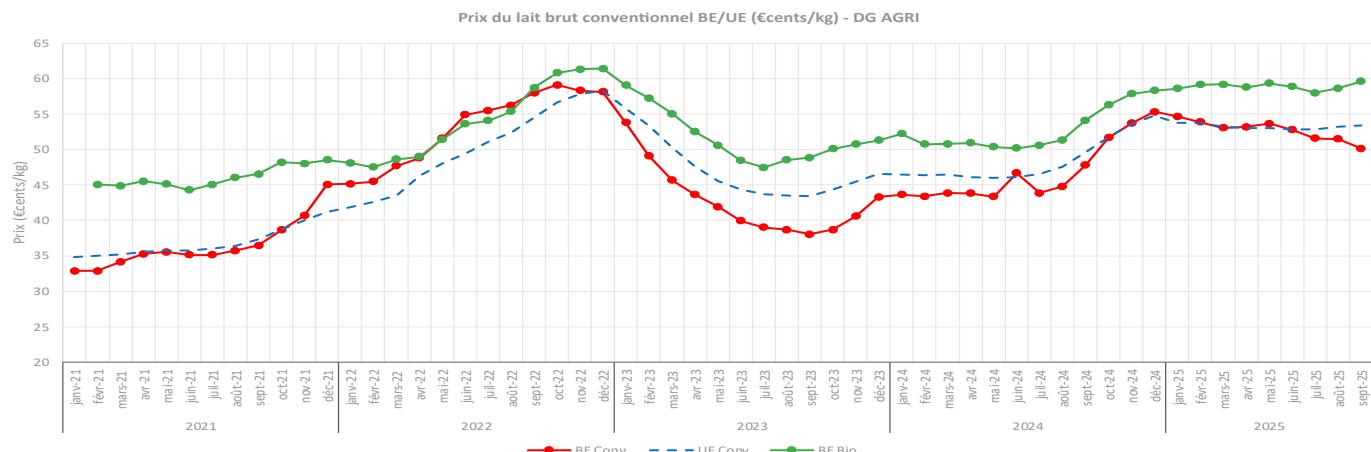
### Diminution du prix du lait, rentabilité de la production laitière et suppression des cases individuelles pour les veaux

#### Diminution du prix du lait : le MIG se mobilise

Chères productrices, chers producteurs,

Comme vous, le MIG s'inquiète de la chute actuelle du prix du lait. Nous évaluons les actions possibles, tant au niveau politique qu'auprès des laiteries, afin d'éviter une dégradation de la situation dans les exploitations.

Dans cette optique, le MIG a pris l'initiative d'organiser cette semaine une réunion rassemblant les principales organisations agricoles (FWA, FJA, FUGEA, UNAB, Bauernbund). Cette rencontre, entièrement dédiée à la filière laitière, vise à dresser un état des lieux précis, définir une position commune, élaborer des pistes d'action concertées et identifier les leviers collectifs à activer ensemble face à la baisse du prix du lait. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette rencontre !



#### Suppression des cases individuelles pour les veaux

Dans le cadre de la Vision pour l'agriculture et l'alimentation présentée le 19 février 2025, la Commission européenne a annoncé la révision de la législation sur le bien-être animal. Cette révision fait suite à l'initiative citoyenne « End the Cage Age », qui vise à interdire progressivement les cages pour certaines espèces, dont les cases individuelles pour veaux.

Lors de la consultation publique de juillet, le MIG a insisté sur l'importance de préserver la santé des veaux durant leurs premières semaines, période où les cases individuelles jouent un rôle clé dans la prévention des maladies. Il a également souligné que toute évolution législative doit reposer sur des données scientifiques solides et une analyse réaliste des impacts sanitaires, économiques et organisationnels pour les exploitations, tout en demandant un accompagnement technique et financier adapté en cas de changements structurels.

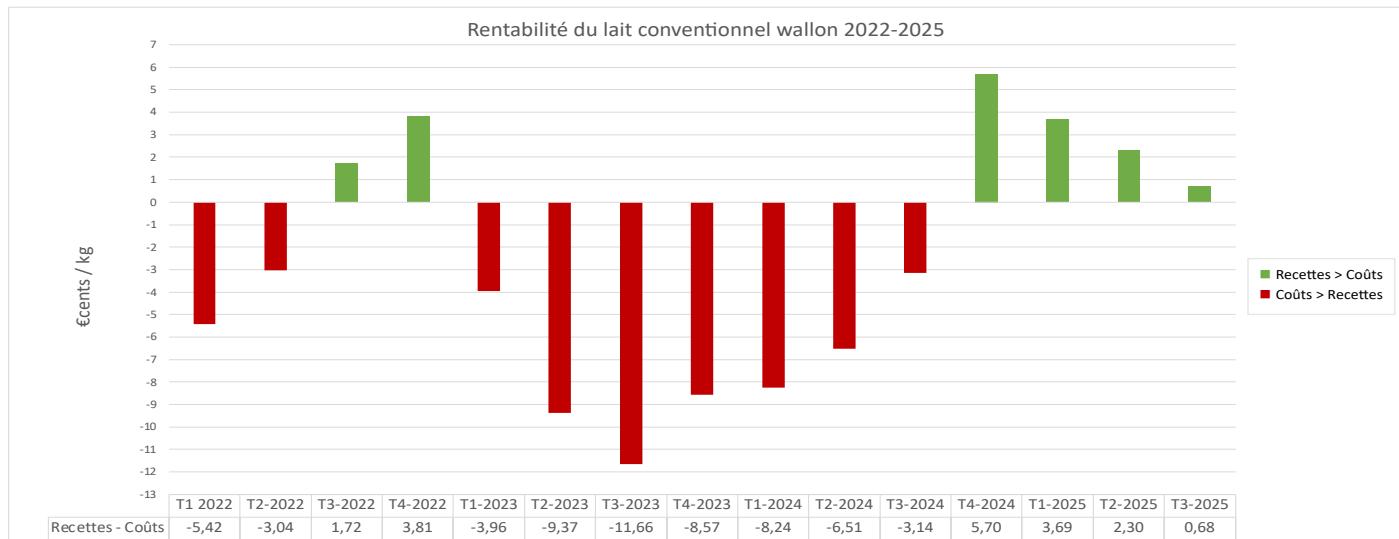
Après avoir répondu à la consultation publique en juillet dernier, le MIG a été personnellement invité à compléter l'enquête destinée aux éleveurs. Toutefois, beaucoup de questions nous semblent éloignées des réalités des exploitations laitières. Nous ferons remonter ces limites afin de défendre au mieux la voix des laitiers.

## Rentabilité de la production laitière

La rentabilité financière de la production laitière est définie sur base de la différence entre tous les revenus et tous les coûts attribués à une exploitation laitière pour une période donnée. Nous rappelons qu'une rémunération cible du producteur, calculée sur base du coût salarial d'un ouvrier agricole qualifié (CP144), est inclue dans les calculs de coûts de production.

La mise à jour récente des coûts de production, illustrée par les bouteilles ci-contre, indique que les recettes couvrent les coûts pour les trois premiers trimestres de cette année.

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'augmentation des prix du lait a permis de retrouver une rentabilité entre fin 2024 et le troisième trimestre 2025. Cependant, la nette baisse annoncée pour le quatrième trimestre 2025 laisse présager que la production laitière ne permettra pas une rémunération horaire équitable pour ce dernier trimestre.



En conclusion, le MIG reste entièrement dédié à la défense exclusive des producteurs laitiers. Dans un contexte de crise qui s'installe, nous appelons chaque productrice et producteur à rester attentif, mobilisé et prêt à participer aux actions possibles à venir.

Cordialement,  
L'équipe du MIG